

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°094/2026 (8.3)

Portant fermeture temporaire du City Stade en raison de travaux

Le Maire de la commune de **SAINT LAURENT DES ARBRES**,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Considérant que des travaux doivent être réalisés sur le City Stade situé dans le **Square Marcel Chevalier 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES** par la **Société YARDS 275 Rue du Grand Montagne 30133 LES ANGLES** pour le compte de la commune de **SAINT LAURENT DES ARBRES** ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, des riverains et des entreprises intervenant sur le chantier ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents ;

ARRÊTE :

Article 1 – Fermeture du site

L'accès au City Stade situé dans le **Square Marcel Chevalier 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES** est interdit au public du **24/07/2026** au **31/07/2026** inclus, ou jusqu'à l'achèvement des travaux si celui-ci intervient avant ou après cette période.

Article 2 – Interdiction d'accès

Pendant toute la durée des travaux, toute utilisation du City Stade est strictement interdite, à l'exception de la **Société YARDS 275 Rue du Grand Montagne 30133 LES ANGLES**, agents et personnes expressément autorisés à intervenir sur le chantier.

Article 3 – Signalisation

Les services municipaux et la police municipale mettront en place la signalisation et les dispositifs nécessaires afin d'informer le public de cette fermeture et de sécuriser les accès au site.

Article 4 – Infractions

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Exécution

Le personnel municipal de Police et de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 – Publicité

Le présent arrêté sera affiché sur le site de la Mairie de SAINT LAURENT DES ARBRES, publié selon les modalités réglementaires en vigueur et affiché aux abords du City Stade.

Fait à **Saint Laurent des Arbres**, le 16/07/2026

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL

